



LAFARGE GRANULATS OUEST

Sablière Le Tertre à Le Rheu (35)



Date de création	: 20/10/1983
Arrêté Préfectoral d'exploiter	: 31 janvier 2001 jusqu'au 19 mai 2013
Surface autorisée	: 26,8 ha
Production annuelle maxi	: 300 000 tonnes/an
Matériaux produits	: sable 0/2 et 0/4 pour le béton
Effectif	: 8 personnes
Charte environnement UNICEM	: obtention du niveau 4 en mai 2008

La Sablière du Tertre, située sur la commune du Rheu aux portes de Rennes, a obtenu son premier arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en 1983. L'autorisation a été renouvelée à plusieurs reprises apportant pour chacune des modifications à l'autorisation initiale ou des renoncations pour les parcelles réaménagées. Le site est actuellement régit par l'Arrêté Préfectoral du 31 janvier 2001 pour une autorisation allant jusqu'en 2013. Le site emploie 8 salariés directs à temps plein sur le site, sans compter les nombreux sous-traitants et transporteurs. Le site accueille aussi une installation d'ensachage (vente de matériaux en sac aux Grandes Surfaces de Distribution GSB) et Big Bag de 1m³ ou ½ m³.

Des sables de 5 millions d'années

La sablière exploite un gisement de sable Pliocène, une roche sédimentaire d'environ 5 millions d'années constituée d'au moins 20 à 25% d'argile.

Les sables pliocènes exploités se situent au dessus du faciès géologique du Redonien. Bien que ce faciès ne soit plus visible de nos jours au Rheu, il n'en demeure pas moins un patrimoine géologique de premier ordre pour la commune et la région. C'est en 1900 que la notion de Redonien a été inventé pour représenter un ensemble de couches géologiques de référence mondiale particulièrement bien développé dans la région de Rennes et notamment sur la commune du Rheu.

L'exploitation couvre une surface d'environ 26,8 hectares. L'extraction est réalisée à l'aide d'une pelle puis le « tout-venant » est transporté jusqu'aux installations de traitement par bandes transporteuses. Le processus de l'installation consiste à laver le matériau afin de le débarrasser de son argile.

La production est principalement destinée à la fabrication de béton (70%) et au négoce de matériaux de construction, artisans et autres (30%). Les livraisons sont effectuées à une distance moyenne de 30 km.



Le niveau 4 de la Charte Environnement

Depuis son entrée en 2005, dans la *Démarche de progrès* de la Charte Environnement des Industries de Carrières, la Sablière a réalisé de nombreux aménagements pour respecter et protéger l'environnement de ce site, situé aux portes de Rennes. Ces efforts lui ont permis de valider, en mai 2008, le niveau 4 de la Charte (le dernier niveau).

Les mesures suivantes ont été prises dans différents domaines :

- Des réunions d'information et des formations à l'environnement sont organisées régulièrement pour le personnel du site (utilisation des kits de dépollution, impact des hydrocarbures en carrière).
- Sensibilisation aux risques liés à l'utilisation des Hydrocarbures (carburant, entretien).
- Amélioration du panneauage des consignes au niveau des points sensibles (Atelier), consigne relative à l'utilisation des kits de dépollution.
- Aménagement de l'atelier et des aires de rétention des produits.
- L'enlèvement et le tri des déchets sont organisés avec une société extérieure agréée. Cette démarche est complétée par un affichage et la mise à disposition de bacs de collecte sur la zone de tri dans l'atelier.
- Consigne de bâchage des camions pour éviter l'envol des poussières.
- Aménagement de l'entrée du site, circulation des véhicules légers et poids-lourds, zone de parking différenciée dans le but de toujours prendre en compte la sécurité sur nos sites.
- Des aménagements paysagers à l'intérieur du site ont été réalisés afin d'améliorer son intégration dans l'environnement, avec des plantations sur la zone d'accueil. Ces plantations extérieures font partie des travaux de réaménagement au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

D'autres démarches sont en cours telles la gestion et le traitement des eaux de la carrière, le lancement d'une étude Biodiversité en partenariat avec des associations locales.

Chaque année, la Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS) se réunit pour faire le point sur la carrière, ses activités et son environnement. Cette commission regroupe à la fois les représentants de la commune, les riverains et l'administration.

Protection et développement de la faune et de la flore du site

Le réaménagement de la carrière à l'issue de son exploitation prévoit le retour des terrains en surfaces agricoles. Un partenariat avec une association régionale a été lancé depuis fin 2007 afin d'évaluer l'indice de biodiversité du site sur le long terme. Les fronts sableux de la sablière du Tertre sont périodiquement colonisés par des hirondelles de rivage, et ce en étroite corrélation avec l'exploitation de la sablière.

CONTACT :

LAFARGE GRANULATS OUEST

Virginie Blondeau – Responsable Foncier-Environnement

11 rue de la Motte

35770 Vern-sur-Seiche

Tél : 02 23 27 01 27

Site internet : www.lafarge-granulats.fr